

Séance
ordinaire du
1er mai 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er}) JOUR DU
MOIS DE MAI DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3, *absence motivée*
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.05.210

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.05.211

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 18 avril 2017 à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 à 8 h 30;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 217 867.10 \$

↪ Comptes préautorisés : 347 334.94 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018.
6. Motion de félicitations aux organisateurs du Festival La crue des mots.

FINANCES

7. Avis de motion d'un règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli.
8. Nomination d'un auditeur indépendant.
9. Appropriation du surplus non affecté et du surplus affecté.
10. Autorisation de versement d'une avance de fonds à madame Julie Bélanger.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation de stage en horticulture au service des travaux publics.
12. Attribution de permanence à monsieur Bryan Fortin à titre de préposé à l'entretien au Stade du centenaire.
13. Attribution de permanence à monsieur Claude Lévesque à titre de journalier aux travaux publics.
14. Autorisation de participation au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ).
15. Autorisation de participation à la 40^e Conférence régionale du réseau environnement.

LOISIRS

16. Autorisation d'une campagne porte-à-porte pour le Petit Plantarium.
17. Autorisation d'embauche de la coordonnatrice du camp de jour du service des loisirs.
18. Autorisation d'embauche de madame Cynthia Gagnon pour une formation de requalification de sauveteur national – option piscine.
19. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli à La Traversée – Le courage d'avancer.
20. Acceptation de la politique de développement des collections et de la politique d'élagage.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – volet 5.1- Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).

TRAVAUX PUBLICS

22. Engagement de la Ville de Mont-Joli concernant la vérification de la précision des instruments de mesure de l'eau distribuée.
23. Autorisation d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2017.
24. Adjudication d'un contrat pour le remplacement de la canalisation du ruisseau Lebrun.

25. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue de la Gare à l'est de la rue Aubin.
26. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue des Oblats.
27. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Jeanne-Mance.

URBANISME

28. Autorisation d'une nouvelle tarification pour les plates-bandes offertes par la Ville de Mont-Joli en 2017.
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 263, avenue du Sanatorium.
30. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1684, Croissant de la pente douce.
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 548, avenue du Sanatorium.
32. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1704, rue Desjardins.
33. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2017-1362 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
34. Consultation publique du projet de règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
35. Adoption du second projet de règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
36. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2017-1364 modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.

AFFAIRES NOUVELLES

37. Autorisation d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée.
38. Attribution de permanence à monsieur Grégory Ledeuil à titre d'opérateur de réseau au service des travaux publics.
39. Adjudication d'un contrat d'aménagement pour le Boisé des murmures.
40. Période de questions.
41. Clôture et levée de l'assemblée.

17.05.212

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET 18 AVRIL 2017 À 20 H 30 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL À 8 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 18 avril 2017 à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 à 8 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 3 avril 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 18 avril 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 24 avril 2017 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

17.05.213

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 217 867.10 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 347 334.94 \$.

ADMINISTRATION

17.05.214

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la ville de Mont-Joli et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

17.05.215 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU FESTIVAL LA CRUE DES MOTS

Les membres du CLAC, le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture, ont encore une fois relevé avec éclat le défi d'organiser une activité d'envergure suscitant un vif intérêt et une participation massive.

Ce sont plus de 6000 jeunes de 43 écoles qui ont rencontré une trentaine d'auteurs, conteurs, slameurs et bédéistes tant dans La Mitis que dans la Matapédia et la Matanie. Le festival initié par le CLAC a aussi attiré plus de 700 personnes dites du « grand public » atteignant ainsi l'objectif de célébrer la littérature sous toutes ses formes.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des membres du CLAC à l'origine de la présentation du Festival La crue des mots 2017. Mes collègues du conseil et moi-même désirons souligner l'immense travail accompli pour en arriver à offrir à la population régionale un événement dont l'un des impacts majeurs est d'améliorer de façon significative la qualité de la vie culturelle.

À ce chapitre, force est de constater que le CLAC et la Ville de Mont-Joli exercent un leadership concret. L'activité rayonne sur trois (3) MRC en plus d'être devenue un rendez-vous pour les auteurs, les artisans et les lecteurs. Merci au CLAC et à tous ses partenaires qui font de cet événement un succès.

FINANCES

17.05.216 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli.

17.05.217 NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette s.e.n.c.r.l. de Mont-Joli à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017 conformément aux dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

17.05.218 APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ ET DU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants:

Appropriation du surplus non affecté et transfert au:

Surplus affecté - Travaux de rénovation aréna	500 000 \$
Surplus affecté – Travaux de rénovation caserne	300 000 \$

17.05.219 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FONDS À MADAME JULIE BÉLANGER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 500 \$ à madame Julie Bélanger, régisseuse à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers afin d'assister au Rendez-vous des bibliothèques et Archives nationales du Québec, les 25 et 26 mai prochain à Montréal.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.05.220 AUTORISATION DE STAGE EN HORTICULTURE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des travaux publics à accueillir une stagiaire en horticulture, et ce, pour une période de 3 semaines du 23 mai au 9 juin 2017. Madame Annick Gendron effectuera ce stage non rémunéré. Le conseil autorise madame Angèle Sergerie, horticultrice, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents d'usages.

17.05.221 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR BRYAN FORTIN À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU STADE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin a obtenu le poste de préposé à l'entretien au stade du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Fortin est terminée et que sa supérieure, madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, recommande l'attribution de la permanence de monsieur Fortin compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Bryan Fortin à titre de préposé au stade du centenaire.

17.05.222 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR CLAUDE LÉVESQUE À TITRE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque a obtenu le poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Lévesque est terminée et que son supérieur, monsieur Claude Fortin, surintendant aux travaux publics recommande l'attribution de la permanence de monsieur Lévesque compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Claude Lévesque à titre de journalier aux travaux publics.

17.05.223 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment de la Ville de Mont-Joli, à participer au Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra du 4 au 6 mai à Québec. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de repas.

17.05.224 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 40^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la 40^e édition de la conférence régionale du Réseau Environnement, chapitre Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine aura lieu à Amqui le jeudi 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette activité regroupe plus de 250 intervenants municipaux et autres travailleurs œuvrant dans les domaines du traitement de l'eau potable, des eaux usées et de la gestion des matières résiduelles dans notre région;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le service des travaux publics de déléguer des représentants à cette conférence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Yvan Bond, Grégory Ledeuil et Claude Fortin à prendre part à la conférence régionale 2017 du Réseau Environnement à Amqui le 18 mai prochain, et ce, au coût de 125 \$ par personne. Le conseil accepte également le remboursement des frais de transport.

LOISIRS

17.05.225 AUTORISATION D'UNE CAMPAGNE PORTE-À-PORTE POUR LE PETIT PLANTARIUM

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le Petit Plantarium à organiser une campagne de financement sous la formule porte-à-porte pour la vente de sacs de fromage, le mardi 9 mai 2017.

17.05.226 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de la coordonnatrice du camp de jour, madame Rosalie Beaulieu pour une durée de 10 semaines à raison de 40 heures semaine au taux de 13.75 \$ de l'heure.

17.05.227 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME CYNTHIA GAGNON POUR UNE FORMATION DE REQUALIFICATION DE SAUVETEUR NATIONAL – OPTION PISCINE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Cynthia Gagnon certifiée instructeur de la Société de sauvetage, pour offrir une formation de requalification de sauveteur national–option piscine d'une durée de 6 heures au tarif horaire de 27 \$ plus les déplacements à 0.41 ¢ du kilomètre pour un montant de 190.70 \$. Cette dépense est prévue au budget du service des Loisirs.

17.05.228 AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA TRAVERSÉE – LE COURAGE D'AVANCER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Julien Racicot de la Fondation Adapte-Toit à circuler dans les rues de la ville lors de son passage à Mont-Joli, le 23 août 2017 durant La Traversée – Le courage d'avancer. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

17.05.229 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DE LA POLITIQUE D'ÉLAGAGE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la politique de développement des collections et la politique d'élagage préparées par madame Julie Bélanger, régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers et approuvées par le ministère de la Culture et des Communications.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.05.230

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ – VOLET 5.1- RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que:

- La Ville de Mont-Joli autorise la présentation du projet de **Rénovation et mise aux normes de la caserne de pompiers et de l'hôtel de ville de Mont-Joli** au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);
- Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus, le cas échéant, de ce dernier;

Que la Ville de Mont-Joli désigne madame Danielle Doyer, mairesse ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRAVAUX PUBLICS

17.05.231

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES INSTRUMENTS DE MESURE DE L'EAU DISTRIBUÉE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2018 pour la vérification de la précision des instruments de mesure de l'eau distribuée à construire une chambre de mesure pour chaque débitmètre à vérifier, à effectuer la vérification et de s'assurer que le débitmètre en place respecte la précision acceptable exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

17.05.232

AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2017

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'octroyer d'un contrat de gré à gré, à la firme Permaligne pour le marquage longitudinal de chaussée aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant maximal de 13 100 \$ incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.05.233

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION DU RUISSEAU LEBRUN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le remplacement de la canalisation du ruisseau Lebrun;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée 477 195.11 \$ taxes incluses
- Les Entreprises Claveau Ltée 486 344.25 \$ taxes incluses
- Banville et Coulombe inc. 505 837.11 \$ taxes incluses
- Construction B.M.L., division de Sintra inc. 582 629.07 \$ taxes incluses
- Action Progex Inc. 697 668.30 \$ taxes incluses
- Les entreprises A et D Landry Inc. 719 745.78 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'ingénierie Stantec Experts-conseils Ltée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée le contrat pour le remplacement de la conduite du ruisseau Lebrun, et ce, au montant de 477 195.11 \$ incluant les taxes.

17.05.234 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE LA GARE À L'EST DE LA RUE AUBIN

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue de la Gare à l'est de la rue Aubin, à la firme Stantec, et ce, pour un montant de 12 530 \$ plus les taxes.

17.05.235 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES OBLATS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue des Oblats, à la firme Arpo Groupe-Conseil, et ce, pour un montant de 8 520 \$ plus les taxes.

17.05.236 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE JEANNE-MANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Jeanne-Mance, à la firme SNC Lavallin, et ce, pour un montant de 10 500 \$ plus les taxes.

URBANISME

17.05.237 AUTORISATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LES PLATES-BANDES OFFERTES PAR LA VILLE DE MONT-JOLI EN 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli offre aux propriétaires de commerces d'aménager des plates-bandes en façade de leur établissement;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans les efforts de la Ville de créer un environnement toujours plus agréable tant pour les résidents que pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des fleurs ainsi que l'entretien des plates-bandes engendrent des coûts croissants chaque année pour le service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une majoration de 5 \$ faisant passer ainsi le coût des plates-bandes de 165 \$ à 170 \$.

17.05.238 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 263, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laval Lechasseur a déposé une demande de dérogation mineure pour le 263, avenue du Sanatorium afin de construire un garage isolé de 9,14 mètres par 15,24 mètres et d'une hauteur de 6,70 mètres comprenant une porte de 4,26 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-1210 prescrit une superficie maximale de 65 m² et ne devant pas excéder la superficie du bâtiment principal ainsi qu'une hauteur de 4 mètres et une porte de 2,75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la grande superficie de terrain et le boisé qui crée un écran visuel;

CONSIDÉRANT QUE le garage respectera toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Laval Lechasseur pour le 263, avenue du Sanatorium afin d'autoriser la construction d'un garage aux dimensions de 9,14 mètres par 15,24 mètres et d'une hauteur de 6,70 mètres.

17.05.239

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1684, CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge April a déposé une demande de dérogation mineure pour le 1684, Croissant de la Pente douce afin d'aménager deux stationnements doubles de 5,18 mètres de largeur séparés par une bande gazonnée de 1,27 mètre de largeur et dont un empiètera en totalité, soit de 5,18 mètres de façade;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-1210 prescrit une distance minimale de 15 mètres entre les allées d'accès des stationnements sur un même terrain et un empiètement maximal de 3 mètres en façade;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir 4 cases de stationnement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 27 mars 2017 avec la condition que la bande gazonnée soit aménagée avec des plantes et des arbustes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Serge April pour le 1684, Croissant de la Pente douce afin d'autoriser l'aménagement de deux stationnements doubles de 5,18 mètres de largeur séparés par une bande gazonnée de 1,27 mètre dont un empiètera de 5,18 mètres en façade de l'habitation familiale.

17.05.240 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 548, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Lelièvre a déposé une demande de dérogation mineure pour le 548, avenue du Sanatorium afin d'aménager une pergola d'une superficie totale de 110.368 m² et une portion avec une marge de recul à 0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-1210 prescrit une superficie de 25 m² ainsi qu'une marge de recul latérale et arrière minimale de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT la grande superficie du terrain et la clôture actuelle qui crée un écran visuel;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jacques Lelièvre, pour le 548, avenue du Sanatorium afin d'autoriser l'aménagement d'une pergola de 110.368 m², dont une portion, a une marge de recul arrière nulle.

17.05.241 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1704, RUE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE madame Angèle Sergerie a déposé une demande de dérogation mineure pour le 1704, rue Desjardins afin de régulariser une marge latérale du côté Nord-Est de la remise isolée à 0,95 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre comme prescrit au règlement de zonage 2009-1210.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Angèle Sergerie, pour le 1704, rue Desjardins afin de régulariser la marge latérale du côté Nord-Est de la remise isolée à 0,95 mètre au lieu de 1 mètre.

17.05.242 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1362 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 1^{er} mai 2017 à 20 h 30 par le conseiller Jacques Dumas et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS le règlement 2017-1362 sera entériné à la séance du 5 juin 2017.

17.05.243

CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1363 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette modification est de permettre à certains endroits les panneaux publicitaires électroniques, de régir différemment les abris temporaires, d'augmenter à quatre étages la hauteur permise des bâtiments au nord du carrefour giratoire, de réaffecter à des fins commerciales l'extrémité de la rue Boisvert et de permettre l'affichage dans le parc du ruisseau Lebrun;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en ce sens dans l'édition du 12 avril du Journal l'Avantage;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 1^{er} mai 2017 à 20 h 30 par le conseiller Jacques Dumas et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

17.05.244

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1363 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2017-1363 afin de permettre à certains endroits les panneaux publicitaires électroniques, de régir différemment les abris temporaires, d'augmenter à quatre étages la hauteur permise des bâtiments au nord du carrefour giratoire, de réaffecter à des fins commerciales l'extrémité de la rue Boisvert et de permettre l'affichage dans le parc du ruisseau Lebrun.

17.05.245

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1364 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 1^{er} mai 2017 à 20 h 30 par le conseiller Jacques Dumas et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS le règlement 2017-1364 sera entériné à la séance du 5 juin 2017.

